



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 96732

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'usurpation d'identité. Au mois de mai 2010, une mission conjointe sur les usurpations d'identité a été mise en place par les ministres de la justice et de l'intérieur, dont les travaux doivent être remis avant la fin de l'année. Elle souhaite donc connaître la composition et la conclusion des travaux de ce groupe de travail.

Texte de la réponse

Par lettre conjointe du 24 mai 2010, le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ont saisi l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et l'inspection générale de l'administration (IGA) d'une mission conjointe relative à l'usurpation d'identité. Afin de mieux prendre en compte les difficultés rencontrées par les victimes, ces inspections ont ainsi été chargées d'évaluer l'ampleur du phénomène, d'en apprécier les conséquences pour les victimes et de proposer toute mesure utile pour mieux prévenir ce type d'acte et pallier les conséquences de telles infractions pour leurs victimes. Alors que le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, en voie d'adoption par le Parlement, prévoit de sanctionner à l'avenir l'usurpation d'identité de 2 ans d'emprisonnement et d'une amende de 20 000 EUR, les conclusions de cette mission d'inspection conjointe sont attendues dans les premières semaines de 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96732

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13650

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2037